

Séance du 9 avril 2021

Date de Convocation : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 20 h 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). S'est réuni le conseil municipal de la commune de MOUETTES au restaurant scolaire de Mouettes. La situation sanitaire actuelle permet de justifier la délocalisation du conseil municipal. Une telle délocalisation vise à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé et, plus particulièrement, le respect de la distance de sécurité d'au moins 2 mètre entre deux personnes.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, HAMBY Patrick, ALLANO Christelle, BURY Elvira, CHAUDELET Maud, ROUTHIAU Philippe, FRATANI Ludovic, BOUGET Anne, HAMARD Johannes, GUYOT Joël, MAHE Louise, SIRVENT Rémy, COUSIN Charline.

Absentes excusées : DEBUIRE Emilie pouvoir à ALLANO Christelle, FERREIRA Allison pouvoir à CARRETTE Christophe

Elvira BURY a été nommé(e) secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Finances : Approbation du compte de gestion 2020 ;

Finances : Vote du compte administratif 2020 ;

Finances : Affectation des résultats ;

Finances : Subvention aux associations 2021 ;

Finances : Vote des taux des taxes 2021 ;

Finances : Vote du budget primitif 2021 ;

Scolaire : Participation financière pour les dépenses liées au poste de la psychologue ;

Élections Départementales et Régionales : Planning des présences 13 et 20 juin 2021 ;

Voirie : Panneau sens interdit, chemin du milieu ;

Devis ;

Rapport des Commissions ;

Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Finance : demande de fonds de concours « Ralentisseurs »**

L'assemblée accepte l'ajout du point à l'ordre du jour.

1) FINANCE : COMPTE DE GESTION 2020 (D.11/2021)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion 2020 dressé par le percepteur fait ressortir un excédent de fonctionnement de 315 482.07 € et un déficit d'investissement de 24 186.03 €, soit un excédent net 291 296.04 € pour les deux sections.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après lecture, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le percepteur.

2) FINANCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (D.12/2021)

Le compte administratif de la Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 315 482.07 € et un déficit d'investissement de 24 186.03 €, soit un excédent net de 291 296.04 € pour les deux sections.

M. Christophe CARRETTE, Maire, ne participant pas au vote, sous la présidence de Monsieur Patrick HAMBY, doyen de l'assemblée, les membres du conseil municipal présents et représentés, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020.

3) FINANCE : AFFECTATION DES RESULTATS (D.13/2021)

Le compte administratif 2020 fait ressortir à la clôture de l'exercice :

Excédent section de fonctionnement : 315 482.07 €

Déficit section d'investissement : 24 186.03 €

Reste à réaliser : 00.00 €

Net	291 296.04 €
-----	--------------

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, décident à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement ainsi :

Report au D 001 en Investissement : 24 186.03 €

Report au R 002 en Fonctionnement : 291 296.04 €

Article 1068 (section d'investissement) : 24 186.03 €

4) FINANCE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D.14/2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Compte 6574	
Amis de l'Ecole de Mouettes	500
STE de chasse	500
Anciens combattants	500
Amis de l'Eglise	500
Collège d'Ezy	300
CFAIE	300
CFA BTP	200
Prévention routière	30
ADMR IVRY	200
ADS EMPLOI	150
JAC 27	200
RESTO du COEUR	300
Les Yeux Ouverts	200
Coopérative école	500
Total	4380
Compte 657362	
CCAS	3000

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer aux associations des subventions pour un montant total de 4380 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021 et détaillée à l'article 6574 pour un montant de 4 380 € et à l'article 657362 pour un montant de 3 000 €.

5) FINANCE : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (D.15/2021)

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2020, les taux étaient de :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	18.76 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40.83 %

M. Le Maire propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal avec 3 votes contre, 2 abstentions et 10 votes pour :

FIXE le taux sur le Foncier bâti à 39.39 % (dont la part communale à 19.15 % et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 41.24 %, pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	19.15 %	39.39 %
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		41.24 %

6) FINANCE : BUDGET PRIMITIF 2021 (D.16/2021)

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.
Le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement : Dépenses : 749 068.54 €
Recettes : 749 068.54 €
- en investissement : Dépenses : 188 531.52 €
Recettes : 188 531.52 €

Après lecture, les membres du conseil municipal présents et représentés adoptent à l'unanimité le budget primitif 2021.

7) AFFAIRE SCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES DEPENSES LIEES AU POSTE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (D.17/2021)

Une participation des dépenses de la psychologue scolaire est demandée aux communes, de son secteur d'intervention proportionnellement à 94 élèves de Mouettes sur un total 1 759 élèves.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la commune aux frais de la psychologue scolaire intervenant dans son école.

- d'approuver le montant à répartir sur les investissements, soit 0,50 €/élève pour le matériel informatique, 1,53 €/élève pour le matériel pédagogique. Les communes recevront un titre correspondant.

- d'approuver la participation des charges de fonctionnement, soit 0.41 €/élèves selon le réalisé de l'année scolaire, qui sera réitérée chaque année par tacite reconduction pendant 3 ans. La commune recevra un titre correspondant en fin d'année scolaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du conseil municipal présents et représentés approuve la participation de la commune aux frais de la psychologue scolaire intervenant dans son école.

8) FINANCE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION DE COUSSINS BERLINOIS EN ENROBE (D.18/2021)

Monsieur le Maire explique qu'il paraît nécessaire pour la sécurité d'installer des ralentisseurs rue du Parc et route de la Houssaye afin réduire la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 9 710.00 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 4 855.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'installation des ralentisseurs coussins berlinois en enrobé rue du Parc et route de la Houssaye,

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 4855.00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

9) ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire établit le planning pour la tenue des élections de juin 2021.

10) VOIRIE – PANNEAU SENS INTERDIT-CHEMIN DU MILIEU

Après discussion sur les différents problèmes de sécurité liés à la vitesse des cars scolaires, chemin du Milieu. M. HAMARD Johannes se propose de prendre l'avis des habitants de cette rue sur la pertinence d'installer un panneau sens interdit.

11) DEVIS

NEANT

12) RAPPORT DES COMMISSIONS

M. ROUTHIAU Expose les différents projets de la commission des finances EPN :

- Centre aquatique
- Conservatoire
- Parc long Buisson 3

Mme BURY, commission EPN « Equilibre territoriale », explique le fonctionnement de l'Association CURSUS.

M. HAMBY Patrick, explique que la commission EPN « Attractivité » travaille sur le développement des pistes cyclables sur son territoire et sur l'installation de distributeurs de denrées alimentaires.

13) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

13.1 M. GUYOT explique que la réglementation va interdire l'utilisation du glyphosate à l'horizon 2022 pour le désherbage des terrains communaux.

M. GUYOT propose 2 solutions pour les allées du cimetière : enrobé ou pelouse.

13.2 Mme COUSIN Charline se plaint des aboiements continuels des chiens de son voisinage.

14.3 M. ROUTHIAU questionne sur l'état d'avancement de l'enquête sur les dépôts sauvages sur la commune. M. le Maire explique que l'enquête suit son cours auprès de la gendarmerie.

LA SEANCE EST LEVÉE A 23h30

Mouettes le 9 avril 2021

Le Maire,
Christophe CARRETTE

Ordre des Délibérations

- N° 11/2021 FINANCE : COMPTE DE GESTION 2020
N° 12/2021 FINANCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020
N° 13/2021 FINANCE : AFFECTATION DES RESULTATS
N° 14/2021 FINANCE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
N° 15/2021 FINANCE : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
N° 16/2021 FINANCE : BUDGET PRIMITIF 2021
N° 17/2021 AFFAIRE SCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES DEPENSES LIEES AU POSTE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
N° 18/2021 FINANCE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION DE PLATEAUX TRAPEZOIDAUX

État de présence du conseil du 9 avril 2021

NOMS	SIGNATURES
CARRETTE Christophe	
HAMBY Patrick	
ALLANO Christelle	
BURY Elvira	
CHAUDELET Maud	
DEBUIRE Emilie	Absente excusée
ROUTHIAU Philippe	
FRATANI Ludovic	
BOUGET Anne	
HAMARD Johannes	
FERREIRA Allison	Absente excusée
GUYOT Joël	
MAHE Louise	
SIRVENT Rémy	
COUSIN Charline	